



Handicapés, ils ont été accompagnés pour créer leur entreprise

En 2018, les créations d'entreprise par des personnes en situation de handicap ont augmenté de 16,8%. C'est un moyen pour eux de se créer leur propre emploi et de l'adapter à leur santé. Pour les conseiller et éviter que ce choix ne les fragilise, ils sont accompagnés par les structures Cap Emploi, en partenariat avec le réseau BGE.

Dans une belle maison proche de Dinard (35), Christophe Le Maître achève un chantier de peinture intérieure. À 56 ans, ce breton fait partie des personnes en situation de handicap qui ont créé leur entreprise en 2018.

Elles étaient 16,8% de plus que l'année précédente, a noté Cap Emploi. Ce réseau de 98 organismes de placement spécialisé accompagne l'insertion de 100 000 personnes handicapées chaque année.



À 56 ans, Christophe Le Maître fait partie des personnes en situation de handicap qui ont créé leur entreprise en 2018. - © Laurent Guizard pour Le Media social

Contourner le manque d'embauches

Beaucoup de créateurs se sont lancés après avoir constaté que leur handicap était un frein à leur insertion. C'est le cas de Christophe Le Maître. À 18 ans, chauffeur routier depuis peu, il est percuté par un camion. Quatre mois d'hôpital et un an et demi de rééducation plus tard, il remarche. Mais ne peut plus exercer son métier, à cause des lourdes charges à porter : « Voyant que je boitais, personne ne voulait m'embaucher ».

Cette injustice m'a blessé

Christophe Le Maître

Il devient chauffeur de taxi pendant 27 ans. Une nouvelle opération de la hanche l'oblige à arrêter. Il se forme pour conduire des transports en commun et est employé en CDD pendant deux ans : « Tous mes collègues ont été titularisés mais moi non, alors que personne n'avait rien à me reprocher. Quand ils m'ont mis à la porte, j'ai demandé si c'était lié à mon handicap. Ils étaient gênés. J'ai compris qu'ils craignaient mon absentéisme. Cette injustice m'a blessé. Puis je me suis dit que c'était l'opportunité de créer ma boîte. »

Adapter son emploi à sa douleur

De son côté, la rennaise Emmanuelle Lejop-Cottais a créé son entreprise de couture « Emma et le lapin blanc » pour mieux concilier travail et douleurs provoquées par son handicap.

« J'ai un problème de genou. En cas de crise, je suis bloquée des pieds jusqu'au dos. J'ai travaillé dans l'hôtellerie, dans l'accompagnement de personnes handicapées puis en mercerie. Mais c'est devenu ingérable : je ne pouvais plus monter l'escalier pour accéder au stock. Après une opération, j'ai demandé une RQTH (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé) ».



Les douleurs liées à son handicap ont contraint Emmanuelle Lejop-Cottais à changer d'activité. Elle a choisi de créer une entreprise de couture, « Emma et le lapin blanc ». - © Laurent Guizard pour Le Media social

Pôle emploi l'a orientée vers Cap emploi, qui l'a aidée à cheminer vers la création d'entreprise. *« Aujourd'hui, mon activité est souple. Quand j'ai une crise de douleur, je me repose. Et quand j'ai beaucoup à produire, je peux travailler jusqu'à 3 h du matin »*, explique-t-elle.

Un accompagnement plus soutenu

Les deux créateurs ont bénéficié d'un accompagnement par Cap Emploi 35 qui, dans le cas particulier des entrepreneurs, a plutôt un rôle de coordination de parcours.

La structure travaille en partenariat avec BGE (réseau d'appui aux entrepreneurs), conventionné sur ce point par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

« Notre travail est d'aider la personne à faire ses choix en conscience, détaille Sonia Ripoche, conseillère BGE à Saint-Malo, qui a accompagné Christophe Le Maître. On l'aide à clarifier ses motivations, compétences, apport financier, le soutien de ses proches, sa connaissance du marché. L'accompagnement est le même que pour tout créateur. On pose juste la question supplémentaire de l'incidence du handicap dans la future vie professionnelle. » Et un expert

handicap de BGE apporte un second regard sur le dossier et le valide.



Sonia Ripoche, conseillère BGE à Saint-Malo, a accompagné Christophe Le Maître dans sa création d'entreprise. - © Laurent Gizard pour Le Media social

Le handicap comme aléa

« Même s'il est plus ou moins réaliste, tout projet est recevable et mérite d'être accueilli », pense Christophe Pigeon, conseiller d'insertion Cap Emploi 35 ayant accompagné Emmanuelle Lejop-Cottais. Ceci dit, il pose une batterie de questions au futur créateur. Sur sa personnalité, ses capacités, son autonomie.

Dans une création d'entreprise, explique-t-il, il y a 20% de risques incompressibles : les aléas de la vie. Ici, c'est le handicap. Alors il faut sécuriser les 80% restants : « Le créateur doit passer d'une représentation du métier à la réalité. Et vérifier la compatibilité avec son handicap ». Grâce à des stages, des enquêtes métier sur le terrain, des rencontres avec des professionnels soutenus par Cap Emploi.

Des aides pas toujours mobilisées

L'accompagnement vise aussi à signaler aux créateurs les aides financières prévues par l'Agefiph : une aide de 5 000 € pour les investissements de démarrage et une aide compensatoire pour adapter des équipements professionnels.

Aucun deux créateurs n'y a recouru : « Les dossiers sont complexes et demandent du temps. Moi, j'étais pressé », explique Christophe Le Maître. En 2017, l'Agefiph a co-financé 3 165 créations ou reprises d'activité.



Pour lancer sa boîte, Christophe Le Maître n'a pas recouru aux aides Agefiph existantes. - © Laurent Guizard pour Le Media social

Affiner son projet

Les entrepreneurs ont en revanche tous deux bénéficié d'une formation au CAP prise en charge par l'Agefiph. Les difficultés d'insertion des personnes handicapées sont en effet souvent liées à leur niveau de formation, le handicap ayant pu freiner l'accès aux études à ou la formation continue.

« L'équipe du centre de formation m'a aussi aidé à affiner mon projet, apprécie Christophe Le Maître. Et se former collectivement permet de partager avec d'autres professionnels. »

Prendre le temps du cheminement

Entre le début de son accompagnement et la création de l'entreprise de l'artisan, un an s'est écoulé. Emmanuelle Lejop-Cottais, elle, a patienté quatre ans. *« Ces créations nécessitent du temps, constate Christophe Pigeon. D'abord parce que ce sont souvent des reconversions, ensuite parce qu'après une opération, une rééducation ou plusieurs années d'arrêts, il ne faut pas tout précipiter. »*

Ce laps de temps est aussi important pour que le créateur accepte son handicap et reprenne, si besoin, confiance en lui. Un entrepreneur doit savoir « se vendre », or les personnes ont pu se sentir freinées, obnubilées ou dévalorisées par leur RQTH.



Christophe Pigeon, conseiller d'insertion Cap Emploi 35, face à Emmanuelle Lejop-Cottais, qu'il a accompagnée dans son projet. - © Laurent Guizard pour Le Media social

Valoriser les ressources

« Dans l'accompagnement, on cherche à souligner toutes les ressources de la personne, sa valeur ajoutée », poursuit le conseiller. Ainsi, au départ, Emmanuelle Lejop-Cottais craignait de se lancer dans le milieu concurrentiel de la couture : « Mon mari me demandait souvent de la couture pour son fauteuil roulant. Ça m'a donné l'idée de me spécialiser dans la personnalisation des housses, coussins et sacs pour fauteuils. Et ça marche ! Même si j'ai mis du temps à me dire que j'en étais capable ».

J'ai mis du temps à me dire que j'en étais capable

Emmanuelle Lejop-Cottais

L'accompagnement réalisé par Cap Emploi vise enfin à s'assurer que le projet du créateur n'est pas la solution par défaut de celui qui ne parvient pas à obtenir un emploi salarié. Certes, le statut offre une souplesse, mais il crée aussi de la pression. « Parfois, le rythme est hyper fatigant, confirme Emmanuelle Lejop-Cottais. Quand les commandes affluent, on peut se sentir dépassé ».



Le statut d'entrepreneur offre une souplesse mais crée de la pression. « On peut se sentir dépassé », confie la couturière. - © Laurent Gizard pour Le Media social

Anticiper à long terme

Christophe Le Maître avoue lui aussi qu'il devrait parfois lever le pied : *« Je veille à faire de l'exercice physique le matin, une sieste le midi, mais en fin de semaine, je suis rincé. Parfois, c'est limite. Mais on veut se donner à fond pour son entreprise et il faut toujours renouveler ses clients ».*

L'élan de la création peut faire oublier à l'entrepreneur les limites que lui impose son handicap. Les arrêts maladie sont par ailleurs à sa charge. *« On les oriente vers une bonne assurance prévoyance », souligne Sonia Ripoche. « Notre but est de les aider à anticiper plus loin que le court terme, ajoute Christophe Pigeon. Le créateur doit accepter de parler du jour où il ira moins bien. On teste sa motivation à être autonome et on parle des éventuelles conséquences négatives ».*

Une voie à explorer

Même si le statut indépendant n'est pas sans risque pour la santé de l'entrepreneur, Christophe Pigeon ne juge jamais un projet sur la base du dossier médical de son porteur : *« C'est la personne qui est experte de sa situation de santé, c'est elle qui évalue ses capacités et ses limites. Moi, je n'affirme rien, j'interroge. Je suis un miroir. »*

Sa collègue Magali Philippot, chargée de mission à Cap emploi 35, abonde : *« Certaines personnes me reviennent car leur projet n'était pas réalisable. Mais cette étape est parfois nécessaire. Si l'on refuse directement un projet, ce "non" viendra freiner toute la suite de leurs démarches de retour à l'emploi. »*



Les clients de Christophe Le Maître ignorent qu'il est travailleur handicapé. « Pour eux c'est la qualité finale de mon travail qui compte ».- © Laurent Gizard pour Le Media social

Cap emploi est là pour ré-aiguiller la personne après un projet non concrétisé. Un entrepreneur en difficulté peut aussi solliciter le service « Maintien à l'emploi » pour obtenir des conseils d'organisation ou d'ergonomie.

Pour Magali Philippot, dans ces cas de créations d'entreprises, il existe aussi une différence entre le diagnostic médical et le ressenti de la personne handicapée. Emmanuelle Lejop-Cottais confirme : *« Parfois, j'ai très mal au dos et je bosse quand même pour produire. Mais comme c'est pour ma propre entreprise, je le vis et le gère beaucoup mieux ».*

Christophe Le Maître est lui aussi très satisfait d'avoir créé sa boîte. Ses clients ne savent pas qu'il est travailleur handicapé : *« Ils me demandent pourquoi je boîte, mais, contrairement aux employeurs, ça ne leur fait jamais peur. Car pour eux, c'est la qualité finale de mon travail qui compte ».*

Contact

Cap Emploi 35 : 6 allée de la Guérinière, 35000 Rennes / 02 23 44 82 30/ www.capemploi35.fr

BGE Ille-et-Vilaine : 3 rue d'Espagne, 35000 Rennes / 02 99 86 07 47 / contact@bge35.com
